

ARRÊTÉ
Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire
3ème catégorie

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PÉRONNAS

VU l'article L3321-1 du code de la santé publique,

VU la demande présentée par :

Monsieur: BELLY Gilbert
Le lundi 30 septembre 2024
Représentant l'association : Pêche et Loisir
En qualité de : Président
Adresse de l'association : 89 Rue de la Poste 01960 Péronnas
Nom de la manifestation : Pêche étang
Adresse de la manifestation : Étang des Carronnières

Pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour la manifestation à PÉRONNAS,
Le samedi 09/11/2024 de 06h00 à 14h00.

ARRÊTE

ARTICLE I – Monsieur BELLY Gilbert **AUTORISÉ** à ouvrir un débit de boissons temporaire à PÉRONNAS.

ARTICLE II – Cette ouverture de débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie se tiendra Étang des Carronnières à PÉRONNAS le :

Samedi 09/11/2024 de 06h00 à 14h00

ARTICLE III : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur BELLY Gilbert, 89 Rue de la Poste 01960 Péronnas.
- Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Fait à PERONNAS, lundi 30 septembre 2024

Le Maire

Hélène CÉDILEAU

